



A retenir

- Cette formation est destinée aux permanents des Communes forestières
- Elle se tiendra :
Le 3 décembre de 9h à 10h en visio conférence : [rejoignez la réunion](#)
ET Le 10 décembre de 9h00 à 16h30 à Lempdes (63) : Maison de la forêt et du bois, site de Marmilhat, 10 allée des eaux et forêts. Voir ci-joint les horaires du bus ligne 36, arrêt Marmilhat
- Participer à la formation en distanciel est **INDISPENSABLE** pour participer à la suite de la formation
- Pour la partie en distanciel prévoyez de vous mettre dans un endroit où vous pouvez mettre la caméra (bonne bande passante)
- Préparez vos questions pour la formation du 10 décembre
- Inscription ouverte jusqu'au 26 novembre 2024

Objectif général

Disposer des éléments pour accompagner les élus dans l'intégration de la filière forêt bois dans les documents d'urbanisme.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'/de :

- Identifier les principales réglementations de l'urbanisme, les documents d'aménagement du territoire et les outils à disposition
- Cerner le rôle de l' élu dans l'élaboration des documents ;
- Repérer les modalités d'intégration de la filière forêt bois dans les projets de planification.

Formatrice

Léa FABRE, responsable Communication et formation
Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

PROGRAMME EN DISTANCIEL

3 décembre 2024 de 9h00 à 10h

- 9h00 - 9h10 : **Introduction et présentation du programme et des objectifs**
Accueil,
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation
Méthodologie : présentation de la formation et de ses objectifs.
- 9h10 - 9h55 **Se familiariser avec les enjeux de la planification urbaine**
Identifier les documents de planification urbaine, leurs objectifs et les principaux enjeux
Comprendre la hiérarchie des normes relatives aux documents d'urbanisme
Méthodologie : Apports théoriques par la formatrice. Questions – réponses pour affiner les connaissances des participants sur ces documents.
- 9h55 - 10h00 : **Conclusion et envoi de documents**

PROGRAMME EN PRESENTIEL, à LEMPDES (63)

10 décembre 2024 de 9h00 à 16h30

- 9h00 - 9h45 **Accueil et présentation**
Accueil,
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation
Méthodologie : Présentation de la formation par la formatrice+ tour de table détaillé sur les attentes des participants par rapport à la formation
- 9h45 - 10h30 **Identification des documents cadre et de leurs objectifs : le SCoT**
Comprendre la philosophie d'un SCoT
Identifier les documents constitutifs du SCoT : le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientation et d'objectifs, les annexes
Méthodologie : Apports théoriques par la formatrice, présentation de documents et échanges autour de ceux-ci. Questionnement sur l'importance de chaque document constitutif et à quel moment les élus sont amenés à se positionner.
- 10h30 – 10h45 **PAUSE**
- 10h45 - 11h15 **Identification des documents cadre et de leurs objectifs : le PCAET**
Comprendre la philosophie du PCAET
Identifier les documents constitutifs du PCAET : stratégie territoriale et programme d'action

Méthodologie : Apports théoriques et échanges autour de documents, questionnement sur l'importance de chaque document constitutif et à quel moment les élus sont amenés à se positionner.

11h15- 12h00

Identification des documents cadre et de leurs objectifs : le PLU(i)

Comprendre la philosophie d'un PLU(i)

Identifier les documents constitutifs du PLU : rapport de présentation, projets d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), zonage et règlement

Distinguer les différentes procédures de la vie d'un PLU : élaboration, révision, modification.

Méthodologie : Apports théoriques et échanges autour de documents, questionnement sur l'importance de chaque document constitutif et à quel moment les élus sont amenés à se positionner.

12h00– 13h30

REPAS

13h30 - 14h00

Savoir traduire les enjeux de la filière forêt bois dans ces documents : le programme d'action des SCoTs

Comment faire prendre en compte la filière forêt bois ?

Comment étayer les élus pour ce faire ?

Méthodologie : A partir d'un exemple, travail de réflexion avec les participants autour de deux questions : sous quel angle faire entrer la filière forêt bois dans le programme d'action des SCoTs ? De quels appuis les élus ont-ils besoin pour être porteur d'un programme d'action qui tienne compte de la filière forêt bois ? Compléments par la formatrice. Questions/réponses.

14h00 - 15h00

Savoir traduire les enjeux de la filière forêt bois dans ces documents : les PLU(i)

Comment faire prendre en compte la filière forêt bois (OAP, EBC, STECAL) ?

Comment étayer les élus pour ce faire ?

Méthodologie : A partir d'un exemple, travail de réflexion avec les participants : De quels appuis les élus ont-ils besoin pour être porteur d'un programme d'action qui tienne compte de la filière forêt bois dans les PLU(i) ? Compléments par la formatrice. Questions/réponses.

15h00 – 15h15

PAUSE

15h15 - 16h15

**Savoir traduire les enjeux de la filière forêt bois dans ces documents :
les programmes d'action des PCAET**

Comment faire prendre en compte la filière forêt bois ?

Comment étayer les élus pour ce faire ?

Méthodologie : A partir d'un exemple, travail de réflexion avec les participants autour de deux questions : sous quel angle faire entrer la filière forêt bois dans le programme d'action des PCAET ? De quels appuis les élus ont-ils besoin pour être porteur d'un programme d'action qui tienne compte de la filière forêt bois ? Compléments par la formatrice.
Questions/réponses

16h15 – 16h30

Echanges autour de questions/Conclusion/Evaluation

INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Intitulé de la formation

Aménagement du territoire et filière forêt bois

Organisme de formation

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la Fédération nationale des Communes forestières

Dates, horaires et lieu de la formation

Formation en deux temps :

- En distanciel le 3 décembre de 9h à 10h : le lien de connexion sera communiqué ultérieurement
[Rejoignez la réunion maintenant](#) ID de réunion : 375 843 352 29 Code secret : F8g5vg
- En présentiel, le 10 décembre de 9h00 à 16h30, Maison de la Forêt et du Bois
Site du Marmilhat 10 allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES
Accès depuis la gare de Clermont-Ferrand bus ligne 36, arrêt Marmilhat

Contact

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

isabelle.vergne@communesforestieres.org , 06 78 57 34 98

☞ Contacter Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.

Durée

7 h00 de formation : 1 heure en distanciel et 6 heures en présentiel

Coût pour le stagiaire

Coût : 250 € par personne pour les 7 heures de formation

Les frais de repas (compter 20 € environ), de même que les frais de déplacement et les nuitées, sont à votre charge : le remboursement se fait via votre employeur.

Evaluation de la formation

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

Formatrice

Léa Fabre, responsable Communication et Formation – Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée. De formation urbaniste, elle anime depuis plusieurs années des réunions d'information et formations à destination des élus.

Public visé :

Les permanents des associations départementales, des Unions régionales et de la Fédération des Communes forestières

Pré requis :

Ces formations sans prérequis supposent néanmoins une acculturation/sensibilisation à la thématique forestière

Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php

👉 Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : isabelle.vergne@communesforestieres.org

➡ **Avant le 26 novembre 2024.** Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

federation@communesforestieres.org